



Conseil d'administration

Séance du 5 juillet 2019

Délibération n°16-2019

Approuvant le bilan social 2018

Vu le code de l'environnement et notamment ses articles L.331-8, R.331-23 et suivants définissant les modalités de fonctionnement et les attributions du conseil d'administration ;

Vu le décret n°2009-486 du 29 avril 2009 modifié par le décret n°2018-754 du 29 août 2018, pris pour l'adaptation de la délimitation et de la réglementation du Parc national du Mercantour ;

Vu le décret n°2018-754 du 29 août 2018 approuvant la charte modifiée du Parc national du Mercantour ;

Vu le décret n°2011-184 du 15 février 2011 modifié relatif aux comités techniques dans les administrations et les établissements publics de l'État et notamment son article 37 ;

Vu l'arrêté ministériel du 28 octobre 2015 portant nomination au conseil d'administration de l'établissement public du Parc national du Mercantour, modifié par les arrêtés ministériels des 30 janvier 2017, 17 juillet 2017, 6 mars 2018 et 31 octobre 2018 ;

Vu l'arrêté du 23 décembre 2013 modifié fixant la liste des indicateurs contenus dans le bilan social ;

Vu l'arrêté du préfet de région Provence Alpes Côte d'Azur en date du 12 août 2013 constatant les adhésions des communes à la charte du Parc national du Mercantour, complété par l'arrêté du 18 avril 2016 ;

Vu les dispositions du règlement intérieur du conseil d'administration du Parc national du Mercantour, modifié par délibération du 2 novembre 2015 ;

Vu le projet de bilan social 2018 présenté et le rapport du directeur ;

Sur proposition du président :

Après en avoir délibéré, le conseil d'administration du Parc national du Mercantour :

Article unique : Approuve le bilan social 2018 de l'établissement public du Parc national du Mercantour.

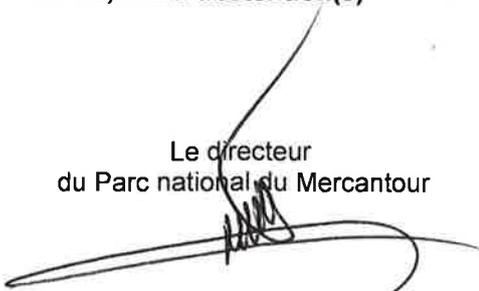
Cette délibération est adoptée à 30.. voix pour, 0... voix contre, 0.. abstention(s)

A Valberg, le 5 juillet 2019

Le président
du conseil d'administration

Le directeur
du Parc national du Mercantour


Charles-Ange GINESY


Christophe VIRET